

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 août 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 30 août 2022**, à **19 h 15**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 — 945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapierre, président du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Stéphane LAPIERRE — Président

Sébastien BOUCHER — Parent

Martin CORBEIL — Parent

Magalie DESCHÊNES — Personnel professionnel

Sonia FALARDEAU — Personnel soutien

Émilie FOURNIER — Communauté

Alexandre LAFORGE — Communauté

Vicky LAMONTAGNE — Personnel cadre

Guy LANGLOIS — Personnel enseignant

Patrick-André LAVOIE — Communauté

Maxim PILOTE — Directeur d'établissement

Sébastien POMERLEAU — Parent

Claudie ST-HILAIRE — Communauté

Martin TRUDEL — Parent (arrivé à 20 h 45)

Mélanie CHAREST — Directrice du Service du secrétariat général et des communications et personnel cadre sans droit de vote

Christian PLEAU — Directeur général

ABSENCES

Marie des Neiges GENEST — Communauté

INVITÉS

Julie AUBIN — Directrice du Service des ressources matérielles

Éric BEAUPRÉ — Directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs

Josée CLOUTIER — Directrice du Service des technologies de l'information

Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines

Guillaume MÉTIVIER — Directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 août 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 30 août 2022.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.A. 001-22-23

Il est proposé par Martin Corbeil, appuyé par Guy Langlois d'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3. Déclaration de conflits d'intérêts
2. Intervention du public
3. Procès-verbal
 - 3.1. Séance ordinaire du Conseil d'administration tenue le 21 juin 2022
 - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2022
4. Correspondance et documents informatifs
5. Affaires reportées pour prise de décision
6. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 6.1 Nomination du président du Conseil d'administration pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025
 - 6.2 Dépôt des serments des membres du Conseil d'administration entrant en fonction au 1^{er} juillet 2022
 - 6.3 Dépôt des déclarations annuelles signées des membres du Conseil d'administration en vertu de l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* – Déclaration d'intérêts
 - 6.4 Dépôt des déclarations signées des membres du Conseil d'administration en vertu de l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire*

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 août 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

francophone – Déclaration d'engagement quant à l'éthique et à la déontologie

- 6.5 Nomination des membres sur le Comité des ressources humaines, du Comité de vérification et du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration
- 6.6 Nomination des membres du Conseil d'administration sur le Comité d'évaluation du directeur général pour l'année 2022-2023
- 6.7 Adoption du budget de fonctionnement et d'investissement; approbation du budget des écoles et centres
- 6.8 Tarification concernant l'utilisation des services de garde en milieu scolaire pour l'année 2022-2023
- 7. Présentations sans prise de décision – période réservée aux invités, directions de services
 - 7.1 Contrats de transport scolaire : état de situation
 - 7.2 Plan d'action annuel pour l'année scolaire 2022-2023
- 8. Rapports
 - 8.1. Rapport du président du CA
 - 8.2. Rapport du DG
 - 8.3. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique
 - 8.4. Rapport du Comité de vérification
 - 8.5. Rapport du Comité des ressources humaines
- 9. Affaires et questions diverses
 - 9.1. Période de questions
 - 9.2. Suivis aux questions
- 10. Dossiers à huis clos
- 11. Levée de la séance

1.3. DÉCLARATION CONFLITS D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration de conflits d'intérêts.

2. INTERVENTION DU PUBLIC

Il n'y a aucune intervention du public.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 août 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

3. PROCÈS-VERBAL

3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 30 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I —13.3);

C.A. 002-22-23

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Vicky Lamontagne et résolu unanimement de :

- 1) **DISPENSER** la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 21 juin 2022;
- 2) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 21 juin 2022 tel qu'il a été rédigé.

3.2. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 JUIN 2022

Il n'y a aucun suivi.

4. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

Il n'y a aucune correspondance.

5. AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

Il n'y a aucune affaire reportée.

6. AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

6.1. NOMINATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES ANNÉES 2022-2023, 2023-2024 ET 2024-2025

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT que le premier (1^{er}) mandat de Stéphane Lapierre à titre d'administrateur et de président du Conseil d'administration du

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 août 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Centre de service scolaire des Découvreurs se terminait au 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT que Stéphane Lapierre a été désigné président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs temporairement pour la période estivale 2022 à la suite de son nouveau mandat débutant le 1^{er} juillet 2022, et ce, par résolution portant le numéro C.A. 105-21-22 lors de la séance ordinaire du 21 juin 2022.

C.A. 003-22-23

Il est proposé par Martin Corbeil et résolu unanimement de :

- 1) **DÉSIGNER** monsieur Stéphane Lapierre à titre de président du Conseil d'administration pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;

6.2. DÉPÔT DES SERMENTS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ENTRANT EN FONCTION AU 1^{ER} JUILLET 2022

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

C.A. 004-22-23

Il est proposé par monsieur Patrick-André Lavoie, appuyé par Guy Langlois et résolu unanimement de :

- 1) **PRENDRE ACTE** de la signature des serments des membres du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs entrant en fonction le 1^{er} juillet 2022 en vertu de l'article 143.3 de *la Loi sur l'instruction publique*, RLRQ c. I-13.3, lesquels serments sont déposés au soutien des présentes sous la cote C.A. 004-22-23.

- a) Magalie Deschênes;
- b) Alexandre Laforge;
- c) Stéphane Lapierre;
- d) Patrick-André Lavoie;
- e) Maxim Pilote;
- f) Martin Trudel;

6.3. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS ANNUELLES SIGNÉES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VERTU DE L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES D'UN

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 août 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE FRANCOPHONE – DÉCLARATION D'INTÉRÊTS**

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

C.A. 005-22-23

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Émilie Fournier et résolu unanimement de :

1) PRENDRE ACTE de la signature des déclarations signées des membres suivants du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs pour l'année scolaire 2022-2023, et ce, en vertu de l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* RLRQ c. I-13.3, art 457.8 :

- a) Sébastien Boucher;
- b) Martin Corbeil;
- c) Magalie Deschênes;
- d) Marie Des Neiges Genest;
- e) Sonia Falardeau;
- f) Émilie Fournier;
- g) Alexandre Laforge;
- h) Vicky Lamontagne;
- i) Stéphane Lapierre;
- j) Guy Langlois;
- k) Patrick-André Lavoie;
- l) Maxim Pilote;
- m) Sébastien Pomerleau;
- n) Claudie St-Hilaire;
- o) Martin Trudel;

**6.4. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS SIGNÉES DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DU**

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 août 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE – DÉCLARATION D'ENGAGEMENT QUANT À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

C.A. 006-22-23

Il est proposé par Sébastien Boucher, appuyé par Vicky Lamontagne et résolu unanimement de :

PRENDRE ACTE de la signature des déclarations signées des membres suivants entrant en fonction au 1^{er} juillet 2022 du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs en vertu de l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* RLRQ c. I-13.3, art 457.8, lesquelles déclarations sont déposées en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 006-22-23 :

- a) Magalie Deschênes;
- b) Alexandre Laforge;
- c) Stéphane Lapierre;
- d) Patrick-André Lavoie;
- e) Maxim Pilot;
- f) Martin Trudel.

6.5. NOMINATION DES MEMBRES SUR LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES, DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement relatif aux règles de régie interne et de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 août 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

CONSIDÉRANT la fin de certains mandats de membres au Conseil d'administration du Centre de services scolaires des Découvreurs au 30 juin 2022;

C.A. 007-22-23

Il est proposé par Martin Corbeil, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unanimement de :

1) **NOMMER**, sur chacun des comités, les membres suivants du Conseil d'administration :

1.1. Comité de gouvernance et d'éthique :

- a) Martin Corbeil
- b) Magalie Deschênes
- c) Stéphane Lapierre
- d) Vicky Lamontagne
- e) Claudie St-Hilaire

1.2. Comité de vérification :

- a) Sébastien Boucher
- b) Marie des Neiges Genest
- c) Émilie Fournier
- d) Patrick-André Lavoie
- e) Sébastien Pomerleau

1.3. Comité des ressources humaines :

- a) Sonia Falardeau
- b) Alexandre Laforge
- c) Guy Langlois
- d) Maxim Pilote
- e) Martin Trudel

6.6. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE COMITÉ D'ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 2022-2023

CONSIDÉRANT que la Fédération des centres de services scolaires du Québec recommande la constitution d'un comité d'évaluation de la direction générale afin :

- a) D'accompagner la présidence du Conseil d'administration;
- b) D'alléger le processus de l'évaluation de la direction générale;
- c) D'éviter les conflits d'intérêts;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 août 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro C.A. 063-21-22 de la séance du 22 février 2022 du Conseil d'administration de constituer annuellement un Comité d'évaluation de la direction générale composé des membres suivants laquelle résolution est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 008-22-23;

- a) Le président (parent);
- b) Le vice-président (parent);
- c) Deux (2) membres de la communauté;
- d) Un cinquième membre représentant soit les parents, soit la communauté.

C.A. 008-22-23

Il est proposé par Guy Langlois, appuyé par Patrick-André Lavoie et résolu unanimement de :

- 1) **NOMMER** les membres du Conseil d'administration suivants sur le Comité d'évaluation de la direction générale pour l'année 2022-2023 :
 - a) Stéphane Lapierre, président
 - b) Martin Corbeil, vice-président
 - c) Sébastien Boucher, communauté
 - d) Émilie Fournier, communauté
 - e) Claudie St-Hilaire, communauté

6.7. ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT; APPROBATION DU BUDGET DES ÉCOLES ET CENTRES

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3);

CONSIDÉRANT que l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) stipule que le Centre de services scolaire approuve le budget des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT que l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3) prévoit que le Centre de services scolaire des Découvreurs doit adopter et transmettre au ministre, avant la date et dans la forme que ce dernier détermine, son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire suivante;

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 août 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs

CONSIDÉRANT que l'article 278 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3) prévoit que le Centre de services scolaire des Découvreurs doit avant d'adopter son budget, donner un avis public d'au moins 15 jours qui indique la date, l'heure et le lieu de la séance du Conseil d'administration à laquelle sera examiné ledit budget;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit un déficit autorisé d'exercice de 71 264 \$;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié dans le journal local et sur le site internet en date du 10 août 2022 et déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 009-22-23;

CONSIDÉRANT que le taux de taxe scolaire déterminé par le ministre se situe à 10,24 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT que le montant pour le financement de besoins locaux se chiffre à 33 168 668 \$;

CONSIDÉRANT que le montant de l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins se chiffre à 6 820 994 \$ et le nombre d'immeubles imposables de plus de 25 000 \$ est de 47 600;

C.A. 009-22-23

Il est proposé par Sébastien Boucher, appuyé par Maxim Pilote et résolu unanimement de :

- 1) **ADOPTER** le *Budget de fonctionnement, d'investissement et de services à la dette du Centre de services scolaire des Découvreurs pour l'année 2022-2023* prévoyant des revenus de fonctionnement de 211 121 492 \$ et des dépenses de fonctionnement de 211 192 756 \$ ainsi qu'une enveloppe d'investissement de 22 423 296 \$, lequel document est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 009-22-23;
- 2) **APPROUVER** le budget des écoles, des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes du Centre de services scolaire des Découvreurs au montant de 33 657 359 \$, lequel montant est déjà inclus au montant global du budget établi à 192 423 017 \$, lequel document déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 009-22-23;
- 3) **TRANSMETTRE** le *Budget de fonctionnement, d'investissement et de services à la dette du Centre de services scolaire des Découvreurs* pour l'année 2022-2023 au ministre de l'Éducation du Québec.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 août 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

6.8. TARIFICATION CONCERNANT L'UTILISATION DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2022-2023

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT le *Règlement modifiant le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* (RLRQ, c. I- 13.3, art 454.1) présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT les *Règles budgétaires du ministère de l'Éducation du Québec*;

CONSIDÉRANT l'article 12.3 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT que ce service à la communauté doit s'autofinancer;

CONSIDÉRANT le taux d'ajustement des allocations du ministère de l'Éducation du Québec prescrit pour l'année 2022-2023;

C.A. 010-22-23

Il est proposé par Patrick-André Lavoie, appuyé par Martin Corbeil et résolu unanimement de :

- 1) **FIXER** la contribution financière pour l'utilisation des services de garde pour l'année scolaire 2022-2023, selon les modalités suivantes :
 - a) Ajuster la tarification de base à contribution réduite en fonction du taux maximum prescrit au *Règlement modifiant le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* présentement en vigueur pour l'année 2022-2023;
 - b) Ajuster la tarification sporadique en fonction du taux maximum prescrit au *Règlement modifiant le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* présentement en vigueur pour l'année 2022-2023;
- 2) **FIXER** la contribution financière prévue à l'option A de la *Proposition de tarification amendée 2022-2023* pour l'utilisation des autres services de garde pour l'année scolaire 2022-2023, laquelle proposition est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 010-22-23;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 août 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS

Il est proposé par Sébastien Pomerleau d'amender la proposition principale par ce qui suit et à la suite de l'appel au vote par le président, la proposition d'amendement est adoptée à la majorité :

- a) **FIXER** la contribution financière prévue à l'option B de la *Proposition de tarification amendée 2022-2023* pour l'utilisation des autres services de garde dont la tarification pour la journée pédagogique pour l'année scolaire 2022-2023, laquelle proposition est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 010-22-23;

- 3) **REPLACER** la résolution portant le numéro C.A. 089-21-22 de la séance ordinaire du 24 mai 2022 du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs par la résolution prise ce jour.

7. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION — PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

7.1. CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE : ÉTAT DE SITUATION

Les contrats relatifs au transport scolaire sont venus à échéance le 30 juin 2022.

La négociation pour le renouvellement de ces contrats a été assurée par le Comité du transport scolaire qui a délégué le président du Conseil d'administration, le directeur général, le directeur du service des ressources financières et du transport scolaire ainsi que le régisseur au transport scolaire.

Les négociations se sont échelonnées sur quelques mois d'avril à août et se sont conclues tout récemment par des ententes de principe verbales qui permettront d'assurer le transport scolaire de tous nos élèves pour la rentrée scolaire.

Les contrats de transport intégrant les derniers détails de cette négociation sont actuellement en rédaction et seront présentés, pour fin d'adoption, à la séance du 27 septembre 2022.

7.2 PLAN D'ACTION ANNUEL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 août 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs

Pour l'année 2022-2023, le directeur général dépose le *Plan d'action annuel* qui regroupe les actions de mises en œuvre de notre *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023*. Ce plan d'action intègre également les principaux dossiers corporatifs qui seront traités en cours d'année. Il fera en outre l'objet d'une reddition de comptes en fin d'année auprès du Conseil d'administration.

Lors de chacune des séances ordinaires du Conseil d'administration, le directeur général déposera également un rapport de l'avancement des principaux dossiers pédagogiques et administratifs.

8. RAPPORTS

8.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA

Le président du Conseil d'administration mentionne qu'il a rencontré le directeur général dans le cadre de son évaluation.

Le président mentionne également qu'il a fait le tour du boisé De Rochebelle afin de connaître les enjeux des citoyens.

8.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les priorités des services pour l'année 2022-2023.

Parmi les objectifs de l'année 2022-2023, il y a entre autres, le nouveau cours *Culture et citoyenneté québécoise*, le renouvellement des calendriers scolaires, les travaux d'agrandissements qui se poursuivront, le dépôt de la politique des communications, l'attraction et la rétention du personnel et la sécurité de l'information, une mise à jour à faire quant à l'amplitude de la session d'examens au secondaire pour se conformer à l'obligation de fréquentation de 180 jours par année et la mise en place un service d'accueil des élèves en formation professionnelle afin d'améliorer la communication et la transition entre le secondaire et la formation professionnelle.

8.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le président du Comité de gouvernance mentionne que le comité n'a pas siégé depuis le dernier Conseil d'administration. La prochaine rencontre aura lieu le 17 octobre 2022.

8.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 30 août 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs

Le vice-président du comité de vérification mentionne que lors de la dernière rencontre, il a été discuté du budget, de la tarification des services de garde et de l'immobilisation. La prochaine rencontre aura lieu le 6 septembre 2022.

8.5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La présidente du comité des ressources humaines mentionne que le comité n'a pas siégé depuis le dernier Conseil d'administration. La prochaine rencontre du comité aura lieu le 20 septembre 2022.

9. AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9.1. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil d'administration sont invités à poser leurs questions.

9.2. SUIVI AUX QUESTIONS

Aucun suivi

10. DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun dossier n'a été traité à huis clos.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C.A. 011-22-23

Il est proposé par Émilie Fournier, appuyée par Sébastien Boucher et résolu unanimement de lever la séance du Conseil d'administration du 30 août 2022.

Il est 21 h 29.

Le président,



Stéphane Lapierre

La secrétaire générale,



Mélanie Charest